

Exposition de Paris, 1878.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES,

PROVINCE D'ONTARIO,

CANADA.

EXPOSÉ.

Cet exposé ne concerne que les Etablissements Scolaires de la province d'Ontario.

L'Education est sous la juridiction exclusive des provinces dont se compose la confédération du Canada.

Le système scolaire se décompose comme suit :

I. Ecoles primaires et Ecoles secondaires sous le contrôle du Ministère de l'Instruction.

II. Ecoles, Universités, Colléges subventionnés par la Province et soumis au contrôle du gouvernement provincial.

III. Institutions pour les classes spéciales, soutenues et dirigées par le gouvernement provincial.